



# **LE HIBOU 2019**

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits à l'épreuve. S'agissant d'une épreuve sportive dont le parcours traverse des propriétés communales, publiques ou privées et qui emprunte des chemins ou sentiers de sites naturels, il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

## **1 – Conditions d'inscription :**

Les inscriptions sont limitées en nombre de participants (400).

Le parcours est accessible à des compétiteurs et à des sportifs qui souhaitent découvrir les plaisirs de la course sur route et nature.

Le parcours est classant et chronométrés.

Toute inscription versée est acquise à l'organisateur. Seules les personnes dans l'incapacité de courir en raison d'un problème de santé seront remboursées sur demande écrite dans un délai de deux mois et sur présentation d'un certificat médical (déduction de 3€ de frais de dossier).

## **2 – Conditions de participation :**

Peuvent participer à la course :

Les détenteurs d'une licence à jour de la FFA ou de la FF Tri permettant la pratique compétitive.

Les licenciés de la FSCF, de la FSGT ou de l'UFOLEP mentionnant la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition.

Les non licenciés avec un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition daté de moins d'un an au jour de la course.

La responsabilité civile des licenciés est couverte par leur licence.

Les participants non licenciés doivent disposer d'une assurance personnelle.

## **3 – Aspects de sécurité :**

Le Hibou exige de la part de chaque participant la capacité à s'adapter aux conditions d'une course à pieds se déroulant dans un environnement naturel, dans un esprit de responsabilité et d'autonomie. Chacun abordera cette épreuve avec une bonne condition physique, des chaussures et vêtements adaptés aux conditions de temps et du terrain, disposera de l'alimentation et de boisson en quantité suffisante. Un ravitaillement uniquement en eau est proposé sur le parcours.

Les responsables de l'association de l'U.S. FISMES ARDRE VESLE C.A. sont à la disposition des

concurrents avant la course pour répondre à leurs questions et apporter tous les conseils nécessaires. Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en avisent obligatoirement un des responsables bénévoles situé sur le parcours et rendront leur dossard au pc arrivée de la course. En cas de blessure légère, il est demandé à l'athlète de se diriger dans le sens de la course et en cas de blessure plus grave d'attendre les secours sur place.

Chacun s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.

L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin. A cet effet, un numéro de téléphone est mentionné (06.27.15.02.51) aux coureurs.

Des signaleurs sont disposés en différents endroits du parcours (traversée de routes, villages, croisements).

Chacun est attentif à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation.

Des serre-files garantissent la fermeture des courses derrière les participants.

Les organisateurs mettent en place les conditions d'organisation dans le cadre de la réglementation existante et des autorisations en vigueur. La responsabilité de l'association US FISMES ARDRE VESLE est couverte en tant qu'organisateur par un contrat d'assurance avec AXA.

#### **4 – Organisation générale et parcours du Hibou à Fismes (12 janvier 2019)**

Le départ et l'arrivée ont lieu à la boulangerie de Fimette à Fismes.

Le départ a lieu à 15h30 et 18h30 pour la nocturne pour une distance de 11.3 kms.

Le site de la salle des fêtes offre la possibilité de récupération et de soins après la course pour les coureurs.

C'est également un lieu propice à la rencontre entre coureurs et avec l'organisateur.

Des wc sont à la disposition sur place.

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours, flèches directionnelles et peinture temporaire qu'ils s'engagent à retirer après la course.

Les participants s'engagent à ne pas jeter des déchets sur le parcours.

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la course ou de modifier le parcours prévu initialement en fonction de différentes contraintes (météo, autorisations,...).

Les participants cèdent sans contrepartie à l'organisation leur droit à l'image pour tous types de supports (presse, vidéo, internet...) et sans limitation de durée, dans un objectif de valorisation de la course de Fismes.

#### **5 – LA NOCTURNE**

##### **Equipement**

Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météo du moment. Cette course est une épreuve qui se déroule de nuit et en hiver. Les conditions météorologiques peuvent être extrêmes.

Pour cette raison, certains éléments sont obligatoires et entraîneront une disqualification en cas d'absence.

Téléphone portable avec le numéro de l'organisateur

Lampe frontale avec piles neuves

Un sifflet

Un vêtement chaud et sec (type polaire) en cas de blessure ou d'abandon

Toute personne peut-être contrôlée durant la course.

### **Ravitaillement**

Le HIBOU NOCTURNE est une épreuve en autosuffisance. Chaque concurrent doit donc prévoir son propre ravitaillement liquide et solide sur soi (camelbak, ceinture porte-bidons...).

D'autres informations utiles aux participants figurent dans le bulletin d'inscription et sur le site internet [usfcar-canalblog.com](http://usfcar-canalblog.com)